

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT**

PREFECTURE DE CAHORS
Date de réception de l'AR: 18/11/2023
046-214603367-20231116-DE_13_16_11_23-DE

Séance ordinaire du 16 novembre 2023

Date de la convocation : 08/11/2023

Objet : 16- RPI (DE_13_16_11_23)

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

Présents : Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Eric MONTAGNE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

Représentés : Francis LOYGUES par Edmond HARTMANN

- Absents excusés : Malika LASSERRE

- Absents :

Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Madame le maire rappelle la discussion concernant le RPI, lors de la commission du 03/11/2023 :

M Trille doit contacter le maire de Soturac afin d'avoir plus d'informations pour que la commune soit rattachée au regroupement pédagogique intercommunal DURAVEL, TOUZAC, SOTURAC, ST MARTIN LE REDON.

M Trille informe l'assemblée délibérante :

- contact téléphonique avec M Belmonte, maire de la commune de Soturac, afin d'avoir les modalités pour que la commune de Vire sur Lot soit rattachée au RPI (regroupement pédagogique intercommunal) DURAVEL, TOUZAC, SOTURAC, ST MARTIN LE REDON :
- une demande écrite est à faire aux maires des communes de DURAVEL, TOUZAC, SOTURAC, ST MARTIN LE REDON.

Il est à noter que les enfants de la commune sont majoritairement inscrits dans les écoles du RPI. Cette demande vise à leur permettre d'avoir la gratuité des transports scolaires, tout en gardant la sécurité pour les maternelles.

Madame le maire propose à l'assemblée délibérante de voter pour le rattachement au RPI.

Vote : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le conseil municipal demande à Madame le maire d'effectuer toutes les modalités pour être rattaché au RPI DURAVEL, TOUZAC, SOTURAC, ST MARTIN LE REDON.

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 21/11/2023

Madame le Maire

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0